

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 10

Rubrik: Technique apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TECHNIQUE APICOLE

Automne apicole, le pillage, une plaie de l'apiculture

Après un été mouillé plus que de raison, l'automne sur lequel nous comptions ne nous offre que de fort rares journées ensoleillées.

Les abeilles en profitent pour parfaire leurs provisions de pollen et pour calfeutrer leur demeure.

Nous avons remarqué que pendant la période du nourrissement les guêpes étaient en grand nombre autour des ruches, beaucoup plus que de coutume. Nos abeilles s'en défendent, mais souvent l'ennemie parvient à pénétrer dans les ruches.

Devons-nous faire des contrôles, à peine une ruche est-elle découverte que guêpes et abeilles pillardes sont là. L'abeille veille, se défend, mais bientôt la lutte commence et augmente ; déjà le trou de vol est en effervescence. C'est le pillage et il est souvent difficile de le faire cesser, à moins que la nuit approche.

Les commençants sont parfois bien embarrassés de savoir si les abeilles qui sortent d'une ruche sont des pillardes ou les habitantes ordinaires de la ruche. Une abeille voleuse qui s'approche d'une ruche a l'air sournois, des allures furtives, suspectes, et vole, les pattes étendues d'une façon anormale, comme pour se préparer à fuir. Elle se rapproche prudemment de l'entrée, s'esquive rapidement sitôt qu'elle voit une abeille venir à elle. Si, à peine entrée, elle est saisie violemment, vous n'avez pas à craindre de vous tromper. Quand une abeille entre dans une ruche et que vous ne pouvez distinguer si c'est ou non une pillarde, vous n'avez qu'à suivre attentivement les mouvements de celles qui sortent de cette ruche. C'est un bon moyen de reconnaître le pillage, ne ferait-il que commencer.

Une abeille qui part pour les champs, sort sans se presser, prend son essor sans peine, parce qu'elle ne porte rien. Son corps est svelte, sa poche est vide de miel. Tandis qu'une abeille qui a pillé est généralement grosse, replète, et à sa sortie, elle a un air louche, hâtif. Elle a des difficultés à prendre son essor en raison de la charge qu'elle emporte.

Avec un peu de pratique et d'observations, l'apiculteur pourra d'un coup d'œil reconnaître une abeille pillarde à sa manière de quitter la ruche, surtout à cette habitude qu'elle a de grimper le long des côtés avant de prendre son vol.

Nous ne pouvons que recommander particulièrement aux apiculteurs qui débutent, de veiller à ne pas provoquer le pillage.

A l'automne, pendant et après le nourrissement les colonies ne seront contrôlées qu'en fin de journées, les visites doivent être brèves et leur nombre limité. Les apiculteurs qui ont leur rucher dans les agglomérations de maisons, de bâtiments locatifs, doivent être particulièrement prudents lors des visites de ruchers en automne.

Qu'ils sachent que si personne ne s'est encore plaint de la proximité du rucher, cela peut venir ; une seule piqûre peut provoquer la plainte. Les accidents qui se sont produits l'an passé, ceux qui sont arrivés à notre connaissance cette année, nous prouvent que l'apiculteur agit parfois inconsciemment. Celui qui par sa faute provoque l'accident fait grand tort à l'insecte que nous aimons. Le public craint l'abeille et facilement généralise. Aussi, si vous voulez avoir la possibilité de maintenir votre rucher à l'endroit que vous avez choisi, évitez que vos abeilles deviennent agressives par votre maladresse et incommodent vos voisins.

Les ouvrages d'apiculture vous mettent en garde contre tout ce qui peut provoquer l'agressivité des abeilles. Faut-il rappeler quelques conseils à ce sujet ?

- a) L'apiculteur doit avoir des ruches en bon état.
- b) Sitôt la miellée terminée, il réduira les entrées, la défense de la ruche en est facilitée.
- c) Il évitera de laisser traîner, par négligence ou par mégarde, toute trace de miel, des rayons ou fragments de rayons.
- d) Les locaux d'extraction du miel ne doivent en aucune façon pouvoir donner accès aux abeilles.
- e) L'apiculteur visitera ses colonies, dès l'époque de la mise en hivernage, du nourrissement d'automne en fin de journées, et le moins possible. Les visites seront brèves. Il cessera sa visite dès qu'il s'aperçoit que le pillage menace. En pratiquant de la sorte, il mantiendra son rucher en ordre et évitera les pertes d'abeilles et les accidents toujours désagréables.

Puissent nos abeilles, en cette fin de saison, être à l'abri du pillage et jouir, avant l'arrivée des jours courts et froids, de quelques belles journées.

A. Valet.

NOUS ACHETONS du

miel du pays contrôlé

Paiement comptant. Prière de soumettre offres avec échantillons à Lütolf & Co., Nebikon (Lucerne), tél. (062) 9 51 64.